

<https://snetap-fsu.fr/Elections-dans-les-CAP-des-CPE.html>



Elections dans les CAP des CPE, PLPA et PCEA

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : lundi 1er mars 2010

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Depuis de (trop) nombreuses années, la politique éducative n'est plus guidée par des considérations pédagogiques, ni par les besoins de la population, mais par des considérations économiques ou plus précisément par le dogme de la réduction du nombre de fonctionnaires.

Dans l'enseignement agricole public, il aura fallu la détermination sans relâche des personnels, sous l'impulsion du SNETAP-FSU, pour obtenir à la rentrée 2009 le rétablissement de 132 emplois d'enseignants, puis de 60 autres, débloqués à la veille de la rentrée. Et la preuve que ces emplois étaient nécessaires, c'est que la DGER reconnaît elle-même qu'ils ont permis d'accueillir 400 élèves de plus. Ce sont également les actions menées par le SNETAP-FSU qui ont permis d'obtenir pour la rentrée 2010, un moratoire sur les suppressions d'emploi. Mais ces moyens, toujours débloqués au dernier moment et par des solutions « bricolées », ont entraîné une explosion de la précarité.

Pour autant, le gouvernement n'abandonne pas sa politique de réformes qui n'ont qu'un but : ajuster le système éducatif à des moyens sans cesse en réduction.

A commencer par le **passage du Bac pro de 4 à 3 ans**. Si le SNETAP-FSU ne conteste pas la nécessité de mettre en place, pour certains élèves, un parcours en 3 ans, il a défendu, depuis le début, le maintien d'un cursus en 4 ans, qui correspond au besoin réel d'un nombre non négligeable de jeunes. Arrachées au forceps, les classes spécifiques ne constituent qu'une réponse partielle à cette demande, et on ne peut que constater l'évidente mauvaise volonté de l'administration pour les mettre en place.

La réforme de la formation des enseignants et CPE, elle aussi, ne répond pas à notre demande d'une réelle reconnaissance des qualifications, mais à une logique d'économies. Elle revient en effet à faire financer la formation professionnelle des futurs enseignants et CPE par les jeunes et leurs familles, avant le concours, là où, jusqu'alors, elle avait lieu pendant l'année de stage, durant laquelle le stagiaire était rémunéré. Et pour cela l'administration n'hésite pas à envoyer devant des élèves des jeunes recrutés sans aucune expérience ni formation préalable. C'est leur faire courir le risque de se retrouver en difficultés, et aux élèves de voir une année de formation sacrifiée.

Et dans le même temps le gouvernement reste sourd à notre revendication d'une **revalorisation des carrières des enseignants et CPE**, pourtant rendue indispensable par l'élévation des qualifications, mais aussi pour rattraper la perte de pouvoir d'achat qu'ils ont subie, comme l'ensemble des fonctionnaires, depuis 20 ans. Et ce n'est pas la mesure en trompe-l'œil annoncée par le Ministre de l'Education Nationale qui peut répondre à cette revendication. En effet la présentation démagogique de cette prétendue revalorisation masque mal une réalité nettement moins reluisante :

- La suppression des deux premiers échelons (qui duraient respectivement 3 et 9 mois) ne fait qu'acter la suppression de la formation durant l'année de stage,
- le gain sur les 6 à 7 premières années de la carrière se résume à peine à 50 euros mensuels,
- le gain, lors du passage au 6ème échelon se trouve divisé par deux (+14 points au lieu de +28),
- A partir du 6ème échelon, le gain est nul, ce qui signifie que la grande majorité des enseignants et CPE ne tirera aucun bénéfice de ce qu'on voudrait nous faire prendre pour une « revalorisation ».

Si certaines organisations syndicales ont fait le choix d'accompagner ces réformes, le SNETAP-FSU a fait le choix de les combattre résolument. Il est porteur d'autres revendications, et est convaincu qu'une autre politique, socialement plus juste, est nécessaire pour les personnels, pour le système éducatif et pour répondre aux attentes des jeunes et de leurs familles.

En votant pour le SNETAP-FSU lors des élections des représentants des personnels dans les [CAP](#) des CPE, des [PCEA](#) et des [PLPA](#), c'est ce message que vous adresserez.

Les candidats du Snetap-FSU

- [Conseillers principaux d'éducation](#)
- [Professeurs certifiés de l'enseignement agricole](#)
- [Professeurs de lycée professionnel agricole](#)